

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal de la commune de BELPECH

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VIDAL Pierre, Maire.

Convocation en date du 9 février 2016

Présents : VIDAL Pierre, MAURETTE Sylviane, REMOLA Christophe, VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, FELIU Joseph, BLANC-MONTERO Nicole, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, BENAZETH Céline, ROUZES Régine, ARMENGAUD Pierre, BOURGEOIS Bruno

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusés : BELONDRADE Sandrine, CROS Christine

Procurations : BELONDRADE Sandrine a donné pouvoir à FOURES Jean Robert
CROS Christine a donné pouvoir à BENAZETH Céline

Mme Estelle VILESPY a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir rajouter deux points à l'ordre du jour :

- travaux assainissement chemin des mariages
- fleurissement du village – aménagement espaces verts

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Ordre du jour

- Avenants maison médicale
- SYADEN : modification projet création poste Chemin des Mariages
- City stade : proposition commission d'analyse des offres – choix du prestataire – autorisation signature marché
- Portail école : proposition devis
- Achat abri bus
- Compte administratif Budget principal
- Compte administratif Budget annexe assainissement
- Compte de gestion budget principal
- Compte de gestion budget annexe assainissement
- Affectation du résultat budget principal
- Affectation du résultat budget annexe assainissement
- Ouverture de crédits investissement budget principal
- Ouverture de crédits investissement budget annexe assainissement
- Opération façade examen demande de subvention
- Demande subvention séjour pédagogique collègue Mazères
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2016 à l'approbation du Conseil Municipal.

1. La rectification du procès-verbal demandée par Pierre Armengaud est soumise au vote du conseil municipal.

Abstension :	0
Contre :	13
Pour :	2

La modification n'est pas acceptée

2. Vote du procès-verbal

Abstension :	0
Contre :	2
Pour :	13

Le procès verbal est voté à la majorité des membres présents.

Avenants maison médicale

Le marché de travaux est modifié pour le lot n° 3 (menuiseries extérieures et intérieures), pour le lot n° 4 (plâtrerie isolation), et pour le lot n° 6 (électricité V MC chauffage), afin d'adapter :

- **le local réservé au dentiste, aux demandes spécifiques du praticien suite aux préconisations de son bureau technique.**
- **le local réservé au kinésithérapeute par la création d'un box supplémentaire.**
- **Le patio et le porche d'entrée (détecteur de mouvement)**

Ces travaux ont été programmés à la demande des praticiens pour mieux adapter les locaux à leurs besoins et ne pouvaient donc pas être prévus lors du montage des dossiers de consultation des entreprises car à ce moment-là nous n'avions pas de locaux réservés.

Pour le lot n° 3 un avenant avait été accepté lors de la séance du 29 octobre 2015.

La commission d'analyse des offres propose d'annuler l'avenant n° 1 d'un montant de 4 588,89 € et soumet à l'acceptation du Conseil Municipal un avenant qui regroupe toutes les modifications apportées au marché initial :

Montant du marché initial :	36 856,30 €
Montant de l'avenant :	6 188,50 € (16,79 % du lot n° 3 soit 2,37 % du marché global initial)
Nouveau montant du marché :	43 044,80 €

VOTE

Abstention	1	(Pierre Armengaud)
Contre	0	
Pour	14	

Pour le lot n° 4

Montant du marché initial	23 691,53 €
Montant de l'avenant	3 211,19 € (13,55 % du lot n° 4 soit 1,23 % du marché global initial)
Nouveau montant du marché	26 902,72 €

VOTE

Abstention	1	(Pierre Armengaud)
Contre	0	
Pour	14	

Pour le lot n° 6

Montant du marché initial	29 180,00 €
Montant de l'avenant	1 911,15 € (6,55 % du lot n° 6 soit 0,73 % du marché global initial)
Nouveau montant du marché	31 091.15 €

VOTE

Abstention	1	(Pierre Armengaud)
Contre	0	
Pour	14	

Le montant global du marché s'élève donc a :

Marché initial :	260 600,38 €
Avenant gros œuvre	5 852,81 €
Avenant menuiserie	6 188,50 €
Avenant isolation plâtrerie	3 211,19 €
Avenant électricité	1 911,15 €
Nouveau montant marché :	277 764,03 € (soit + 6,59 %)

Pour mémoire, le montant de l'estimatif était de : 331 574,49 €

SYADEN modification projet création poste Chemin des mariages

Lors de la dernière réunion il avait été validé le projet de création d'un poste Chemin des Mariages afin d'alimenter la maison médicale et les maisons en cours de construction et à venir du secteur et de renforcer le réseau.

Après étude plus approfondie des services techniques du SYADEN, ils nous proposent de positionner ce poste à l'angle du terrain acquis par la Commune afin d'anticiper l'alimentation en énergie des futurs projets.

Le projet initial se décomposait comme suit :

Réseau électrique :	99 600 € T.T.C.
Travaux d'éclairage public :	4 800 € T.T.C.
Travaux de communication électronique :	12 000 € T.T.C.

La participation de la commune est de :

Frais de dossier : **4 150 €**

Réseau électrique :	8 300 €
Travaux d'éclairage public :	4 800 €
Travaux Communications électroniques :	12 000 €

Soit : **25 100 €**

Soit un total de 29 250 €

La subvention estimative du SYADEN pour les travaux d'éclairage public s'élève à 2 400 €.

Le nouveau projet se décompose comme suit :

Réseau électrique :	129 600 € T.T.C.
Travaux d'éclairage public :	6 960 € T.T.C.
Travaux de communication électronique :	13 100 € T.T.C.

La participation de la commune est de :

Frais de dossier :	5 400 €
Réseau électrique :	5 400 €
Travaux d'éclairage public :	6 960 €
Travaux Communications électroniques :	13 100 €

Soit un total de 30 860 €

Les travaux relatifs à l'éclairage public feront l'objet d'une subvention de 3 480 € que le SYADEN versera ultérieurement à la commune.

Proposition annuler le premier projet et le remplacer par le nouveau projet qui garantira l'alimentation de tout le secteur.

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

Assainissement Chemin des Mariages

Dans le même but, il est proposé de prolonger le réseau d'assainissement.

Présentation du devis de M. ASSELINE qui réalise la première tranche :

Montant H.T. : 9 564 €

VOTE

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

CITY STADE

Proposition de la commission d'analyse des offres.

Le dossier de consultation directe a été envoyé le 15 janvier 2016 à trois entreprises :
AGOR ESPACE - KASO - CASAL SPORT

Une entreprise a demandé le dossier : Gazon Avenir, mais elle nous a informé par mail qu'elle ne pourrait pas tenir les délais donc elle ne déposerait pas une offre.

Il est rappelé les critères de sélection des offres :

Prix :	50 %
Valeur technique :	35 %
Délais :	10 %
Références :	5%

Notes obtenues par chaque entreprise :

	Prix H.T. avec les options		Valeur technique	Délais	références
	Montant	note			
AGOR ESPACE	41 861,00 €	15,40	14.40	20	20
KASO	34 000,00 €	20,00	14.85	20	20
CASAL SPORT	40 300,00 €	16,29	15.33	16	20

Notes pondérées

	Prix H.T. avec les options		Valeur technique	Délais	références	total
	Montant	note				
AGOR ESPACE	41 861,00 €	7,70	5.04	2	1	15.74
KASO	34 000,00 €	10,00	5.20	2	1	18.20
CASAL SPORT	40 300,00 €	8,14	5.36	1.6	1	16.10

La commission d'analyse des offres propose de retenir l'entreprise :
KASO pour un montant de marché de 34 000 € H.T. options comprises

VOTE

Abstention	0	
Contre	2	(Régine Rouzes et Pierre Armengaud)
Pour	13	

Portail école :

Présentation du devis de l'entreprise Elec Mag Concept de Belpech

Ce devis comprend :

La fourniture et la pose d'un portail de 4 m sur 1,60 m en alu plein pour la sécurité des enfants et de deux petits portails pour un montant total de 9 359,47 €.

Il est proposé de réaliser avec les employés techniques la tranchée nécessaire pour l'alimentation électrique. Ce qui diminuera le devis de 1 190 €.

Un devis a été demandé à une deuxième entreprise qui malgré de multiples relances n'a pas donné suite. Devant l'urgence à assurer la bonne fermeture de la cour pour des raisons de sécurité et vu la remise exceptionnelle de 30 % sur l'ensemble du devis accordée par l'entreprise Elec Mag Concept, cette proposition est soumise au vote du Conseil.

VOTE

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

ABRI BUS

Après présentation de plusieurs devis, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise ALEC comprenant la fourniture d'un abri bus de 5 m de long, 2 « assis debout » pour un montant de 5 223,60 € T.T.C. et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Compte administratif 2015

- BUDGET PRINCIPAL Compte Administratif 2015**

Fonctionnement :

Dépenses :	938 225,91 €
Recettes :	1 175 877,95 €
Résultat de l'exercice :	237 652,04 €
Résultat reporté	1 392 220,33 €
Excédent de clôture	1 629 872,37 €

Investissement :

Dépenses :	417 794,54 €
Recettes :	193 214,08 €
Résultat reporté	- 54 912,04 €
Solde d'exécution :	- 279 492,50 €

Restes à réaliser dépenses :	740 608,41 €
Restes à réaliser recettes	706 100,00 €
Solde	- 34 508,41 €

SOLDE GLOBAL : - 314 000,91 €

• BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT Compte Administratif 2015

exploitation :

Dépenses :	38 013,97 €
Recettes :	50 363,25 €
Résultat de l'exercice :	12 349,28 €
Résultat reporté	157 615,70 €
Excédent de clôture	169 964,98 €

Investissement :

Dépenses :	25 277,23 €
Recettes :	30 513,88 €
Résultat :	5 236,65 €
Résultat reporté :	38 666,44 €
Résultat global :	43 903,09 €

Restes à réaliser dépenses	10 203,60 €
Restes à réaliser recettes	0 €
Solde :	- 10 203,60 €
Solde global :	+ 33 699,49 €

Monsieur le Maire quitte la séance

Vote du Conseil

Budget Principal

Abstention	1 (Pierre Armengaud)
Contre	0
Pour	13

Budget annexe assainissement

Abstention	0
Contre	0
Pour	14

Compte de gestion 2015

Approbation du compte de gestion 2015 budget principal

Monsieur le Maire précise qu'il s'est assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2015 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vote du Conseil

Abstention	1 (Pierre Armengaud)
Contre	0
Pour	14

Approbation du compte de gestion 2015 budget annexe assainissement

Monsieur le Maire précise qu'il s'est assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2015 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vote du Conseil

Abstention	1 (Pierre Armengaud)
Contre	0
Pour	14

Affectation du résultat

Affectation du résultat budget principal

Le solde global d'investissement faisant apparaître un montant négatif de **314 000,91 €** (la prévision budgétaire était de : 1 094 357,20 €), il y a lieu d'affecter cette somme du résultat de fonctionnement en investissement. Monsieur le Maire propose la répartition du résultat de fonctionnement suivante :

1068 : affectation du résultat	314 000,91 €
002 : résultat de fonctionnement reporté	1 315 871,46 €

Vote du Conseil

Abstention	1 (Pierre Armengaud)
Contre	0
Pour	14

Affectation du résultat budget annexe assainissement

Le solde global d'investissement faisant apparaître un montant positif de **33 699,49 €**, il n'y a pas lieu d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement.

Monsieur le Maire propose la répartition du résultat de fonctionnement suivante :

1068 : affectation du résultat	0 €
002 : résultat de fonctionnement reporté	169 964,98 €

Vote du Conseil

Abstention	1 (Pierre Armengaud)
Contre	0
Pour	14

Ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget

RAPPEL : conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, **l'exécutif d'une collectivité** est en droit, jusqu'à l'adoption du son budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

De plus, il est en droit de mandater les dépenses afférentes aux remboursements en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Par contre, **il ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**, que dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, **et sur autorisation de l'organe délibérant**.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Budget principal :

Montant budgété - dépenses d'investissement 2015 : 1 897 163,20 €

Conformément aux textes applicables, il est possible au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 474 290,80 €.

Afin de ne pas prendre de retard dans la réalisation des travaux votés et de ne pas pénaliser les fournisseurs dans le paiement de leurs prestations, il convient d'autoriser les ouvertures de crédits suivantes :

Chapitre 21 :	237 145 €
Chapitre 23 :	237 145 €

Vote du Conseil

Abstention	1 (Pierre Armengaud)
Contre	0
Pour	14

Budget annexe assainissement

Montant budgété - dépenses d'investissement 2015 : 73 351 €

Conformément aux textes applicables, il est possible au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 18 337 €.

Afin de ne pas prendre de retard dans la réalisation des travaux votés et de ne pas pénaliser les fournisseurs dans le paiement de leurs prestations, il convient d'autoriser les ouvertures de crédits suivantes :

Chapitre 23 : 18 337 €

Vote du Conseil

Abstention	1	(Pierre Armengaud)
Contre	0	
Pour	14	

Opération Façade

M. ANRIC propriétaire de la maison située Place Mauléon a déposé une demande de subvention façade. La demande n'étant pas complète elle n'avait pas pu être instruite lors du dernier conseil municipal.

Projet : piquage et projection enduit : 120 m²

Proposition 20 €/ m² pour 100 m² soit 2 000 €

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

Demande subvention séjour pédagogique Collège Mazères

Une demande de participation financière au titre d'un séjour pédagogique organisé par le Collège de Mazères en Provence Romaine du 8 au 11 mars 2016 nous a été déposée.

Mme Estelle Vilespy et Mme Sylviane Maurette concernées par ce sujet du fait que leur enfant respectif participe au voyage ont quitté la salle.

Le coût du voyage pour les familles s'élève à 160 €. 10 élèves de Belpech participent à ce voyage.

Proposition de participation : 25 € / enfant

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	13

Fleurissement et aménagement espaces verts dans le village

Il est proposé au conseil municipal d'allouer une somme de 4 500 € afin de réaliser le fleurissement du village, l'aménagement de quelques espaces verts déjà existants et l'achat de petit matériel.

Vote du Conseil

Abstention	2 (Régine Rouzès et Pierre Armengaud)
Contre	0
Pour	13